

Jacques LE NAY
votre sénateur
vous informe

Info-Sénat :
l'actualité du Sénat
N° 76 - 24 février 2020



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Au 3^{ème} RIMa de Vannes



Le 14 février, Jacques LE NAY était au 3^{ème} Régiment d'infanterie de marine (RIMa) de Vannes pour la présentation du véhicule de combat GRIFFON.

Ce véhicule blindé multi-rôles (VBMR) remplacera à terme le véhicule de l'avant blindé (VAB), en service depuis plus de 40 ans. Le GRIFFON a pour mission de transporter et d'appuyer le groupement tactique interarmes dans la zone des contacts. Il améliorera la protection des soldats engagés au combat avec un blindage plus performant, un tourelleau télé-opéré et des capteurs de dernière génération.

Visite de la médiathèque-ludothèque de Croisty



À l'invitation du maire Bruno LAVAREC, Jacques LE NAY s'est rendu au Croisty le 17 février.

Après un long travail d'aménagement des lieux, la municipalité a invité la population à découvrir la nouvelle médiathèque-ludothèque, espace multiservices inauguré officiellement en septembre dernier. De nombreux élus du secteur étaient présents pour visiter cette extension de l'école Raymond QUENDET, bel outil d'animation dédié à un public diversifié.

Assemblée générale de la section du Morbihan des Meilleurs ouvriers de France



À l'invitation du président Serge GAUJOUR, Jacques LE NAY a assisté le 21 février, à l'Assemblée générale de la section du Morbihan des Meilleurs ouvriers de France (MOF). Depuis sa création, le Morbihan compte 63 MOF. L'excellence, le savoir-faire, l'amour des métiers sont les valeurs portées par cette association.

Cette réunion fût l'occasion de saluer les trois lauréats Morbihannais qui au cours de la dernière promotion de 2019 ont reçu cette distinction : Yvonne DANIEL pour la Broderie main, Thomas WATTEBLED pour le Prêt à porter et Mickael RAULT pour l'Art floral.

L'association organise également le concours Bretagne des Meilleurs apprentis de France mais le financement de cet événement n'est plus assuré. « *Alors que l'apprentissage connaît une année record en 2019 (+ 16%), cette situation semble ubuesque. Nous devons nous mobiliser pour assurer ce financement afin de mettre en valeur nos meilleurs apprentis qui deviendront nos meilleurs ouvriers !* » a déclaré Jacques LE NAY.

AU PARLEMENT

Réaménagement d'un dialogue stratégique avec la Russie, audition de Pierre VIMONT, envoyé spécial du Président de la République



Le 19 février, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu Pierre VIMONT, envoyé spécial du Président de la République pour l'architecture de sécurité et de confiance avec la Russie.

Jacques LE NAY et ses collègues l'ont entendu sur le réaménagement d'un dialogue stratégique avec la Russie, mission que lui a confié le président MACRON. Les chances de réussite de cette démarche et les leviers pour y parvenir ont été largement abordés. La commission a aussi entendu Pierre VIMONT sur l'Ukraine, le front africain et la maîtrise des armements.

Les sénateurs ont interrogé Pierre VIMONT sur un autre volet de sa mission : rassurer les partenaires européens quant à l'initiative française.

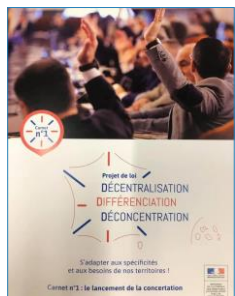
Audition d'Amélie de MONTCHALIN



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a poursuivi ses auditions en entendant le 19 février, Amélie de MONTCHALIN, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes.

La commission a fixé ses lignes rouges pour l'ouverture de négociations en vue d'un nouveau partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Projet de loi Décentralisation, différenciation, déconcentration dit « 3D », réunion avec Jacqueline GOURAULT



Début janvier, Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a donné le coup d'envoi de la phase de concertation en vue du futur projet de loi Décentralisation, différenciation, déconcentration, dit « 3D ».

Pour la ministre, les concertations qui seront menées dans chaque région avec les élus locaux et les acteurs de la société civile doivent permettre de faire émerger de nouvelles propositions, adaptées à chaque territoire.

Jacques LE NAY et ses collègues du groupe de l'Union centriste ont participé le 20 février à une réunion à l'invitation de la ministre. Au cours de leurs échanges, ils ont insisté sur la nécessité que l'Etat fasse davantage confiance aux collectivités en assouplissant les règles qui encadrent et souvent freinent l'action des collectivités. Ils ont par ailleurs émis le souhait que ce texte permette de prendre en compte la diversité des territoires et la nécessité que les collectivités puissent davantage adapter leur politique aux besoins spécifiques de leur population, sans remise en cause de leurs moyens financiers.

Mardi 25 février 2020

À 14 heures 30 et le soir :

- Projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée (procédure accélérée) ([n° 283, 2019-2020](#))

Mercredi 26 février 2020

À 15 heures :

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 30 et le soir :

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap (procédure accélérée) ([n° 248, 2019-2020](#))
- Suite du projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée (procédure accélérée) ([n° 283, 2019-2020](#))
- Nouvelle lecture de la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet (texte de la commission, [n° 300, 2019-2020](#))
- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ([n° 296, 2019-2020](#)) et conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et prorogeant le mandat des membres de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet ([n° 295, 2019-2020](#))

Éventuellement, jeudi 27 février 2020

À 10 heures 30 et 14 heures 30 :

- Suite de l'ordre du jour de la veille

Source <http://www.senat.fr/>**Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN**E-mail : j.le-nay@senat.frSite web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>

Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.
Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse j.le-nay@senat.fr pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement